

Gujan-Mestras fait la fête du 11 au 14 Août

Du jeudi 11 au dimanche 14 Août au Lac de la Magdeleine, aura lieu « Gujan-Mestras en Fêtes ».

Concerts gratuits, avec notamment Sergent Garcia et les Négresses Vertes en tête d'affiche, fête foraine, banda, restauration, animations... il y aura de quoi s'amuser pour les petits et les grands.

Néanmoins, compte tenue des conditions climatiques, le programme a été quelque peu chamboulé, mais n'empêchera pas l'évènement de se tenir.

Le Préfet délégué à la sécurité a été sensible aux moyens déployés par la ville et par le comité des fêtes pour assurer la sécurité de l'évènement et a considéré qu'en soirée le risque était plus réduit, à la condition de tout mettre en œuvre pour réguler les accès et les zones de stationnement.

Le site sera arrosé préventivement à la périphérie, la possibilité de fumer sera réglementée, des moyens de défense contre l'incendie seront positionnés dans l'enceinte de la fête (deux citernes mobiles autonomes de 3000 L chacune) pour réagir à tout éventuel incident, en sus des moyens classiques à disposition.

Informations pratiques :

- La fête ne démarrera en soirée qu'à partir de 20H00.
- L'accès se fera **uniquement** par la route du Lac de la Magdeleine, qui sera en sens unique (dans le sens Ouest / Est). Le stationnement sera autorisé le long de la route.
- 3 parkings seront desservis par des navettes de bus gratuites, chaque jour de 19 h 30 à 2 h :

– parking Ecole Jean de la Fontaine/Hyper U :
arrêt Médiathèque

– parking Bassin des Loisirs : arrêt Parcs de
loisirs

– parking Allée Marc Combecave (derrière Hyper
U) : arrêt devant le parking

- L'Allée de Bordeaux sera fermée les 11, 12, 13, 14 et 15 août, de 18 h à 2 h, du rond-point de la rue Aimé Broustaut au rond-point de l'allée des Grands Champs
- Tout accès à la fête par la forêt, que ce soit par les chemins ou piste cyclable, sera **strictement interdit**
- Des espaces fumeur seront aménagés à plusieurs endroits sur le site de la fête. En dehors de ces espaces, il sera interdit de fumer.

Par ailleurs, en raison de l'arrêté préfectoral du 8 août interdisant le tir de feux d'artifice dans toutes les communes de Gironde jusqu'au 16 août, le feu d'artifice du 14 août est donc annulé.

En savoir plus sur www.gujanmestrasenfetes.com